

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT METAUX

Version:4

Date de révision: 7/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identificateur de produit: DEGRAISSANT METAUX

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: produit chimique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: CIRON SA
Usine du Moulin de Pernaud - BP36
F-33720 Barsac
France
Tél: 05 56 27 40 70
Télécopie: 05 56 27 40 75
Courriel: msds.ciron@ciron.com

Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange: Données non disponibles.

N° CE: Non applicable.

Éléments d'étiquetage (R - S):



- Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xi - Irritant ; N - Dangereux pour l'environnement

- R-phrase(s): 11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

- Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
7 Conserver le récipient bien fermé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
24 Éviter le contact avec la peau.
25 Éviter le contact avec les yeux.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Dangers principaux: Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres dangers: Les vapeurs se mélangent très facilement à l'air.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- dertol 90 - N° CAS: 8002-09-3
Conc. (% pds): 5 < C ≤ 10
- R-S : Symbole(s): Xi - R-phrase(s): 36/38
- SGH : SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 - P302+P352*P321*P333a+P313*P362 - P264*P280 - Irr. oc. 2A - H319 - P305+P351+P338*P337+P313 - Irr. oc. 2B

- Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques - N° CE: 920-750-0 - Numéro d'enregistrement : 01-2119473851-33-XXXX

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT METAUX

Version:4

Date de révision: 7/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Conc. (% pds):30 < C <= 40

- R-S : Symbole(s): F Xn N - R-phrased(s): 11-65-66-67-51/53

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 - P303+P361+P353*P370+P378 - P210*P233*P240*P241*P242*P243*P280 - P403+P235 - P501 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - P304+P340*P312 - P261*P271 - P403+P233*P405 - P501 - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - P301+P310*P331 SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - Environnement - H411 - P391 - P273 - P501

• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0 - Numéro d'enregistrement : 01-2119457558-25-XXXX

Conc. (% pds):40 < C <= 50

- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R67 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 - P303+P361+P353*P370+P378 - P210*P233*P240*P241*P242*P243*P280 - P403+P235 - P501 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - P304+P340*P312 - P261*P271 - P403+P233*P405 - P501 - Irr. oc. 2A - H319 - P305+P351+P338*P337+P313 - P264*P280 - Irr. oc. 2B

• 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol - N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2 - Numéro d'enregistrement : 01-2119457435-35-XXXX

Conc. (% pds):15 < C <= 20

- R-S : Classification: • R10 • R67 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 - P303+P361+P353*P370+P378 - P210*P233*P240*P241*P242*P243*P280 - P403+P235 - P501 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H335 - P304+P340*P312 - P261*P271 - P403+P233*P405 - P501 - H335-336

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:

- Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
- Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
- Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- Inhalation: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central
- Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion: L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Données non disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT METAUX

Version:4

Date de révision: 7/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- Mesure(s) d'ordre technique:	L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolet.
Stockage:	
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Données non disponibles.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:	
- Limite(s) d'exposition:	<ul style="list-style-type: none"> • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650 • 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylène glycol : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568
- Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT METAUX

Version:4

Date de révision: 7/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Contrôles de l'exposition:

- Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
 - Protection des mains: Porter des gants appropriés
 - Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
 - Protection des yeux: lunettes de sécurité à protection intégrale
 - Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- Aspect: liquide
- Couleur: incolore
- Odeur: caractéristique
- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: Données non disponibles.
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 0.805 à 20°C
- Viscosité: Non déterminé.

Autres informations:

- Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau.
- Liposolubilité: Soluble dans: esters, cétones.
- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

Autres données:

Information(s) supplémentaire(s):

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
- Stabilité chimique: Données non disponibles.
- Possibilité de réactions dangereuses: Données non disponibles.
- Conditions à éviter: Eviter toute source d'ignition. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
- Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Informations sur les effets toxicologiques: A des hautes concentrations les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux et du nez.
- Toxicité aiguë:
- Inhalation: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central
- Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT METAUX

Version:4

Date de révision: 7/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion: L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Toxicité: La substance peut être dangereuse pour l'environnement.
- Persistance et dégradabilité: Données non disponibles.
- Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.
- Mobilité dans le sol: Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir le point 9
- Autres effets néfastes: L'évaluation des dangers ci-dessus est basé sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB: Données non disponibles.
- Toxicité aquatique: Peut entraîner des effets préjudiciables à long terme pour l'environnement aquatique.
- Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
- Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
- Numéro ONU: 1993
- Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
- Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. -
- Classe(s) de danger pour le transport: 3
- Groupe d'emballage: II
- Etiquettes ADR/RID: 3
- Code danger: 33
- Code de classification et dispositions spéciales: 1 274 601 640D
- Instructions d'emballage: P001
- Voies maritimes (IMDG):
- Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. -
- Classe: 3
- Groupe d'emballage: II
- Polluant marin: Polluant marin
- N° FS: F-E, S-E
- Etiquette(s) IMDG: 3
- Instructions d'emballage: P001

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT METAUX

Version:4

Date de révision: 7/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Voies aériennes (ICAO/IATA):

- Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. -
- ICAO/IATA classe: 3
- Groupe d'emballage: II
- Etiquettes ICAO/IATA: 3
- Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

Dangers pour l'environnement: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Facilement inflammable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Données non disponibles.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Données non disponibles.

Évaluation de la sécurité chimique: Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R11 Facilement inflammable.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R10 Inflammable.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H335-336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit

Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Historique:

- Date de la première édition: 02/03/1999

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**DEGRAISSANT METAUX****Version:4****Date de révision: 7/02/2012****RE EC/453/2010 - ISO 11014-1**

- Date de la révision précédente:	20/01/2009
- Date de révision:	7/02/2012
- Version:	4
Réalisé par:	Sds

Adelya, Terre d'Hygiène